PROLONGATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ VENANT À EXPIRATION LE 31 DÉCEMBRE- RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE, DU RISQUE ET DES FINANCES (GERF)

Pour Décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le but de ce document consiste à demander au Conseil d'examiner la recommandation du Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances visant à reporter les appels à candidature du Conseil et du Comité jusqu'à la conclusion de la réunion du Conseil en décembre ainsi que de prolonger les mandats des membres du Conseil et du Comité venant à expiration le 31 décembre 2016, à la fermeture des bureaux le 1er mars 2017, en conjonction avec la fin de la réunion spéciale du Conseil.

Résumé des délibérations du GERF

Le GERF s'est réuni le 22 septembre par audioconférence pour discuter de la proposition et a été favorable à cette recommandation, notant les points suivants :

Les membres du GERF ont fait part d'inquiétudes que les prolongations de cette nature ne sont pas des pratiques optimales et devraient en temps normal être découragées.

Toutefois, à titre exceptionnel, le GERF a appuyé la décision, reconnaissant l'importance du maintien d'une certaine continuité entre la réunion du Conseil en décembre et la réunion spéciale du Conseil en février 2017, où des questions concernant le Financement stratégique et la reconstitution seront discutées, ainsi que les implications potentielles pour l'examen de la gouvernance concernant les mandats, les ensembles d'aptitudes et la composition du Comité.

2. RECOMMANDATION

2.1 Le Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances recommande au Conseil d'adopter la décision suivante :

BOD/2016/10-XX– <u>Prolongation des mandats des membres du Conseil et du Comité</u> : Le Conseil d'administration :

1. Souligne l'importance que la composition actuelle du Conseil finalise le cadre de financement à la réunion du Conseil du 28 février au 1er mars 2017.

2. Prend note des prochaines recommandations de l'examen de la gouvernance qui seront présentées lors de la réunion du Conseil les 1er et 2 décembre 2016 et de leurs incidences sur la composition et les modalités du Conseil et du Comité.
3. Accepte de reporter l'appel à candidatures pour le Conseil et les Comités jusqu'après la réunion du Conseil les 1 et 2 décembre 2016 pour tenir compte des décisions pertinentes du Conseil et prolonger les mandats des membres du Conseil d'administration et du Comité venant à expiration le 31 décembre 2016, à la fermeture des bureaux le 1er mars 2017.

3. CONTEXTE

3.1 Tous les mandats des membres du Conseil d'administration et la plupart des mandats des membres expirent le 31 décembre 2016. Dans des circonstances normales, les appels à candidatures seraient lancés mi-fin octobre pour avoir les nouveaux membres du Conseil et du Comité en place et prêt à assumer leurs rôles en janvier.

3.2 Toutefois, la réunion de décembre du Conseil inclura une discussion sur les questions de gouvernance au cours de laquelle le Conseil examinera les recommandations du GERF sur la composition, la taille, les ensembles d'aptitudes et de compétences, la charge de travail et la représentativité du Comité. Dans ce contexte, il est prudent de reporter les appels à candidature jusqu'à l'issue des délibérations du Conseil.

3.3 Cela signifie que les appels à candidatures peuvent être lancés début décembre au plus tôt. Compte tenu de la période des fêtes de décembre, du fait que les groupes constitutifs auront besoin de temps pour parvenir à un accord sur les listes prioritaires des candidats à soumettre selon toute nouvelle exigence, et le temps requis pour que ces candidatures soient examinées et présentées au Conseil pour une procédure d'approbation tacite de deux semaines, il est peu probable que les membres du Conseil d'administration et du Comité soient en place avant début février.

3.4 Un autre élément important à considérer dans le calendrier d'appel à candidatures du Conseil est que le Conseil est chargé de prendre des décisions importantes et finales sur le cadre de financement à ses réunions du 28 février au 1er mars 2017. Il serait très difficile pour les nouveaux membres du Conseil de prendre ces décisions très complexes sans avoir participé aux discussions du Conseil dans ce domaine au cours des 18 derniers mois. Dans le même temps, il est important que les nouveaux membres du Conseil d'administration se familiarisent avec les travaux prioritaires du Conseil dès que possible.

3.5 Au vu de ces considérations, le Secrétariat propose que tous les membres du Conseil d'administration et les mandats venant à expiration le 31 décembre 2016 soient prorogés de deux mois jusqu'à la fermeture des bureaux le 1er mars 2017, le dernier jour de la réunion du Conseil, et que les nouveaux membres du Conseil soient autorisés à observer la réunion spéciale du Conseil en février. Le secrétariat organiserait une orientation du Conseil le jour précédant la réunion du Conseil.

3.6 La proposition répond aux préoccupations par rapport à la continuité entre les anciens et les nouveaux membres du Conseil, permet à l'ancien Conseil d'achever ses travaux sur le cadre de

financement et au nouveau Conseil de se familiariser rapidement aux travaux prioritaires du Conseil. L'approche permet également au secrétariat de mettre en œuvre tout changement de gouvernance aux critères d'adhésion avant de mener les processus de mise en candidature.

3.7 Les comités ne seraient pas fortement touchés par la proposition : les rencontres en personne des comités sont prévues pour mi et fin avril, il y a donc le temps d'intégrer les nouveaux membres du Comité et de leur donner le temps de préparer les réunions en personne de leurs Comités respectifs. En outre, environ 30 % des membres du Comité ont un mandat venant à expiration à la fin de 2017 d'où une certaine continuité à ce niveau.

3.8 En ce qui concerne la continuité du Conseil et des comités en règle générale, le secrétariat remarque que, bien que le résultat de l'examen de la gouvernance, puisse provoquer quelques perturbations initiales à la réunion du Conseil de décembre, il n'y a aucune limite au mandat pour siéger au Conseil où les comités et les groupes peuvent proposer à nouveau des membres pour siéger au Conseil et au Comité.

3.9 La proposition a été examinée et approuvée par le Groupe consultatif du Conseil sur la gouvernance lors de sa réunion du 14 septembre 2016 à Washington, D.C.

4. PROCHAINES ÉTAPES

4.1 Si le GERF accepte la recommandation, elle sera transmise au Conseil pour approbation lors de sa réunion par audioconférence prévue pour le 18 octobre 2016.

5. VEUILLEZ CONTACTER Padraig Power (ppower@globalpartnership.org) pour obtenir de plus amples informations.